

ERRATUM

Une erreur s'est malencontreusement glissée dans l'édition du mois d'août du JAM au sujet de l'article sur la Fédération faïtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses AEROSUISSE. La procédure de consultation s'est bel et bien terminée à l'automne 2008. Le Conseil fédéral a alors proposé un projet de révision de la loi sur l'aviation au sujet duquel AEROSUISSE s'est positionnée. La CTT du CN a entamé fin juin le débat sur l'entrée en matière et le débat par article a eu lieu les 24 et 25 août.



Argus Ref 36371587